

Procès-verbal de la 218<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mercredi 24 mai 2017, à 16 h 30, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Alain Lamarre Michel Rouleau Benoît Tessier Benoît Valiquette

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame Hélène Pichette



**Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :**

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

**218.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par M. Benoît Tessier,*

CERL-170524-01

*« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :*

*218.1 Adoption de l'ordre du jour*

*218.2 Adoption du procès-verbal de la 216<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*

*218.3 Adoption du procès-verbal de la 217<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*

*218.4 Suite(s) aux procès-verbaux*

*218.5 Budget de fonctionnement 2017-2018*

*218.6 Plan d'effectifs 2017-2018*

*218.7 Reconduction des barèmes pour le remboursement des frais de voyage et de représentation pour l'année 2017-2018*

*218.8 Informations*

*218.9 Divers :*

- Ouverture d'un nouveau poste de coordonnateur aux ressources matérielles*
- Nomination au poste de coordonnateur de l'informatique*

*218.10 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

**218.2 Adoption du procès-verbal de la 216<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,*

CERL-170524-02

*« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 216<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le 25 avril 2017. »*

Adoptée à l'unanimité.

**218.3 Adoption du procès-verbal de la 217<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,*

CERL-170524-03

*« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 217<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif tenue le 11 mai 2017. »*

Adoptée à l'unanimité.

**218.4 Suite(s) aux procès-verbaux :**

Sans objet.

**218.5 Budget de fonctionnement 2017-2018 :**

La directrice des ressources financières présente le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2017-2018. Il s'agit d'un budget déficitaire de l'ordre de 245 k\$. Ce budget tient compte des soldes de fonds disponibles ainsi que des revenus reportés non encore utilisés.

Un membre rappelle que le Cégep aurait avantage à se doter d'un plan d'action au regard de la mutuelle des coûts de convention. La direction prend acte de cette remarque. Il semble cependant prématuré à ce moment-ci de se doter d'un tel plan d'action. La direction du Cégep restera néanmoins vigilante à cet effet.

*Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 25 avril 2017;*

*Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 5 mai 2017;*

*Attendu que certaines confirmations d'allocations sont à venir;*

*Attendu le réinvestissement en lien avec le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur annoncé lors du dépôt du budget du Québec en mars dernier;*

*Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du CRL est sous-financé pour un montant important depuis sa création;*

*Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales;*

*Attendu qu'aucune indexation des autres dépenses n'est prévue en 2017-2018;*

*Attendu la recommandation du CRPC;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

*Il est résolu :*

- *de soumettre à la consultation des conseils d'établissement le projet de budget de fonctionnement 2017-2018 du Cégep régional de Lanaudière;*
- *d'en recommander l'adoption au conseil d'administration si les avis des conseils d'établissement sont favorables. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **218.6 Plan d'effectifs 2017-2018 :**

La directrice des ressources humaines fait part des variations au plan d'effectifs du Cégep régional de Lanaudière pour l'année 2017-2018 et répond aux questions des membres.

*Attendu l'obligation pour le conseil d'administration d'adopter le plan d'effectifs global du Cégep régional de Lanaudière en lien avec le budget de l'année 2017-2018;*

*Attendu l'obligation de déposer un plan d'effectifs au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de chaque année;*

*Attendu la recommandation du CRPC;*

*Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

*« Il est résolu de recommander au conseil d'administration l'adoption du Plan d'effectifs 2017-2018 du Cégep régional de Lanaudière, sous réserve du dépôt de l'ensemble des allocations en provenance du Ministère et des disponibilités budgétaires récurrentes, ainsi que des consultations auprès des comités de relations de travail du personnel professionnel et du personnel de soutien du Cégep régional de Lanaudière qui se termineront au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2017. »*

Adoptée à l'unanimité.

CERL-170524-04

CERL-170524-05

**218.7 Reconduction des barèmes pour le remboursement des frais de voyage et de représentation pour l'année 2017-2018 :**

La directrice des ressources financières présente le dossier.

Conformément à la *Politique de remboursement des frais de voyage et de représentation*, le comité exécutif doit déterminer les barèmes de remboursement de ces frais pour l'année 2017-2018.

*Attendu que les barèmes de remboursement actuellement en vigueur permettent de compenser correctement les frais de voyage et de représentation encourus par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions;*

*Attendu la recommandation de la direction des ressources financières;*

*Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par Mme Francine Ranger,*

*« Il est résolu de reconduire les barèmes de remboursement des frais de voyage et de représentation pour l'année scolaire 2017-2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

CERL-170524-06

**218.8 Informations :**

Sans objet.

**218.9 Divers :**

- ***Ouverture d'un nouveau poste de coordonnateur aux ressources matérielles :***

Le directeur général présente le dossier.

Le directeur des grands chantiers, M. René Parent, prendra sa retraite en septembre prochain. Il est déjà prévu au plan d'effectifs 2017-2018 d'abolir ce poste (ADM9) à la prise de retraite de son titulaire et de créer un nouveau poste de coordonnateur aux ressources matérielles (ADM6).

Afin de permettre une transition efficiente des nombreux travaux de construction et d'aménagement en cours et à venir, il y aurait lieu d'amorcer dès maintenant le processus de sélection visant à pourvoir ce nouveau poste d'un titulaire.

*Attendu le départ à la retraite de M. René Parent en septembre 2017;*

*Attendu qu'il est prévu au plan d'effectifs 2017-2018 d'abolir le poste de directeur des grands chantiers détenu par M. Parent à son départ à la retraite et de créer un nouveau poste de coordonnateur aux ressources matérielles;*

*Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès maintenant le processus de sélection visant à pourvoir ce nouveau poste d'un titulaire afin d'assurer une transition efficiente des nombreux travaux de construction et d'aménagement en cours et à venir;*

*Attendu l'article 4.2 du Règlement portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif décide de la composition du comité de sélection chargé de lui recommander un candidat;*

*Attendu la recommandation du CRPC;*

*Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,*

*« Il est résolu :*

- d'autoriser l'ouverture d'un nouveau poste de coordonnateur aux ressources matérielles;*
- de nommer M. Marcel Côté, directeur général, M. Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information, Mme Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue, un représentant de l'Association des cadres ainsi que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, comme membres du comité de sélection chargé de recommander un candidat au comité exécutif. »*

Adoptée à l'unanimité.

• **Nomination au poste de coordonnateur de l'informatique :**

Le directeur général présente le dossier.

Le 22 novembre dernier, le comité exécutif autorisait l'ouverture d'un nouveau poste de coordonnateur de l'informatique à la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Le comité de sélection était composé de M. Marcel Côté, directeur général, M. Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information, M. Martin Rainville, coordonnateur régional des services informatiques, M. Jean-Philippe Gadbois, membre représentant l'Association locale des cadres et Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et secrétaire du comité.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de M. Jean Paquin au poste de coordonnateur de l'informatique.

*Attendu la résolution CERL-161122-05 autorisant notamment la création d'un nouveau poste de coordonnateur de l'informatique;*

*Attendu le concours de sélection tenu pour pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire;*

*Attendu le résultat des travaux menés par le comité de sélection et sa recommandation unanime;*

*Attendu l'article 5.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif nomme le personnel cadre;*

*Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,*

*« Il est résolu de nommer M. Jean Paquin au nouveau poste de coordonnateur de l'informatique (ADM7) à la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information; sa date d'entrée en fonction reste à déterminer par le directeur général. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **218.12 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 17 h 35.

.....  
Président

.....  
Secrétaire de l'assemblée

CERL-170524-08